

CLUB RC LES ARPENTS V'AIR (433)
ÉCOLE JOHN ADAM MEMORIAL SCHOOL
2024/01/02

Club RC LES ARPENTS V'AIR(433) ont reçu la permission de mener des activités de modélisation MAAC à l'intérieur et comprennent et conviennent pleinement que toute autorisation accordée ne s'applique qu'aux activités intérieures – aucune exception

Nature administrative

Club : CLUB RC LES ARPENTS V'AIR (#433, Zone N)

Lieu : ÉCOLE JOHN ADAM MEMORIAL SCHOOL
120, montée des Bouleaux
Delson (Québec)
J5B 1L7
45.3781517695339, -73.54679742131928

Conditions d'utilisation - Toute personne qui utilise ce site doit :

1. Être membre en règle du MAAC.
2. Être membre du Club **RC LES ARPENTS V'AIR (#433)**
3. Se conformer au Code de sécurité du MAAC et à tous les règlements du club.

Les participants doivent toujours porter des lunettes de sécurité.
Les verres correcteurs sont acceptés.

Les visiteurs peuvent venir observer s'ils sont accompagnés et supervisés.

Chaque membre est responsable de ses visiteurs (lunettes, baskets, règles de sécurité).

Pas de nourriture dans la pièce

Seules les espadrilles sont autorisées (pas de bottes)

Ces règles sont disponibles en ligne à l'adresse MAAC.CA. Sous le profil du terrain du club

Une copie de ces règles doit être mise à la disposition de tout membre qui exploite un SATP.

Le club s'efforcera d'en conserver une copie sur le site du vol.

En cas d'urgence, composez le 911 et l'adresse des premiers intervenants est :

ÉCOLE JOHN ADAM MEMORIAL SCHOOL

- 120, montée des Bouleaux
- Delson (Québec)
- J5B 1L7
- 45.3781517695339, -73.54679742131928

Par la suite, avisez :

- Mike Szabo MAAC : 92396
- (514) 242-1998
- heli2262ms@gmail.com

Procédures normales d'exploitation et règles de sécurité du club

Ce site permet les catégories de modélisation suivantes : RPAS intérieur

Pour les membres qui exploitent le SATP sur ce site :

1. Toutes les inspections ou tous les rassemblements avant vol doivent être effectués dans la zone désignée le long du mur du côté de l'entrée principale du gymnase.
2. Les batteries ne doivent pas être connectées aux modèles électriques à moins que le modèle ne soit retenu dans la zone de démarrage ou que le système de propulsion ne soit désactivé ou autrement inopérant – aucune exception.
3. La direction de la modélisation et de l'atterrissage au décollage et la configuration du trafic seront déterminées par les pilotes.
4. La récupération de la RPA qui atterrit ou s'écrase dans la zone de modélisation/vol se fera en accord avec tous les autres modélistes/pilotes aux commandes. Ne volez pas ou n'utilisez pas un modèle directement au-dessus ou à proximité d'autres personnes récupérant un modèle.
5. Les « observateurs » MAAC sont facultatifs sur notre site.
 - a. Lorsqu'un membre ou une autre personne repère un spectateur qui pourrait entrer dans la zone de vol de manière dangereuse, il doit crier « SPECTATEUR » d'une voix forte.

- b. TOUS les modélistes doivent immédiatement cesser les activités de vol dans cette zone et, si possible, atterrir / retourner à la zone de préparations dès que possible en toute sécurité.
- c. Lorsque la sécurité du spectateur n'est plus une menace, la personne qui a donné l'avertissement doit crier « TOUT EST CLAIR », ou les pilotes peuvent prendre cette décision eux-mêmes, et reprendre la modélisation / vol.

Procédures d'urgence ou de sécurité

6. S'il y a un type de quasi-accident ou de problème de sécurité entre un modèle et un spectateur, TOUTE les vols DOIVENT cesser immédiatement. Les membres concernés doivent remplir un rapport d'événement à signaler du MAAC et le soumettre au MAAC et à l'organisateur du club/ du site/ de l'événement et suivre la politique du MAAC avec les exceptions suivantes :
 - a. Si les membres concernés croient que le risque était très minime, ils peuvent remplir leur propre autodéclaration ou évaluation des risques à l'aide du formulaire MAAC et reprendre la modélisation.
 - b. Si le membre ou le club/ le site/ l'organisateur de l'événement juge l'événement sérieux, la modélisation ne reprendra pas tant que les membres n'auront pas reçu la permission du club / site / organisateur de l'événement - par écrit.
 - c. S'il y a un contact réel entre un modèle et un spectateur, toute la modélisation cessera jusqu'à ce que le MAAC confirme que nous pouvons reprendre les opérations.
 - d. Ce processus est pour votre protection.
7. **En cas d'urgence, composez le 911** et l'adresse des premiers intervenants est :

ÉCOLE JOHN ADAM MEMORIAL SCHOOL

- 120, montée des Bouleaux
- Delson (Québec)
- J5B 1L7
- 45.3781517695339, -73.54679742131928

Par la suite, avisez :

- Mike Szabo MAAC : 92396
- (514) 242-1998
- heli2262ms@gmail.com

8. Aucune autre stratégie d'atténuation des risques n'est requise sur ce site de modélisation.

9. Le club/site/organisateur/dirigeant de l'événement examinera ces règles au moins une fois par an.

Schéma du site

